



# Comptes 2025

**Bourgeoisie  
de Bovernier**



## TABLE DES MATIÈRES

• Convocation à l'Assemblée bourgeoisiale.....	5
• Message introductif .....	6-7
• Aperçu du compte de résultats et des investissements .....	8
• Aperçu du compte de résultats échelonné .....	9
• Aperçu du bilan et du tableau de flux de trésorerie .....	10-11
• Aperçu du compte de résultats selon la classification fonctionnelle .....	12
• Aperçu du compte de résultats selon les natures .....	13
• Aperçu du compte des investissements selon la classification fonctionnelle .....	14
• Aperçu du compte des investissements selon les natures .....	15
• Tableau des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles .....	16
• Tableau des crédits supplémentaires .....	17
• Aperçu des indicateurs .....	18
• <b>Détail du compte de résultats .....</b>	<b>19-23</b>
0. Administration générale .....	19
8. Economie publique .....	20
9. Finances et impôts .....	22
• <b>Détail du compte des investissements .....</b>	<b>24</b>
• <b>Détail du bilan .....</b>	<b>25-26</b>
• <b>Rapport succinct de l'instance de révision des comptes .....</b>	<b>27-28</b>
• <b>Annexes aux comptes annuels.....</b>	<b>29-39</b>
o Principes régissant la présentation des comptes .....	29
o L'état du capital propre .....	34
o Le tableau des provisions .....	35
o Le tableau des participations .....	36
o Le tableau des garanties .....	37
o Le tableau des immobilisations (par fonction / par nature) .....	38
• <b>Approbation des comptes.....</b>	<b>41</b>



Bovernier, le 1<sup>er</sup> mai 2026



**Aux bourgeoises et bourgeois  
de Bovernier**

# CONVOCATIION

Chères bourgeoises, chers bourgeois,

Nous vous convoquons pour l'Assemblée bourgeoisiale le

**lundi 25 mai 2026 à 19h00  
à la salle polyvalente de Bovernier**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Salutations d'usage
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 24 novembre 2025
3. Comptes 2025
  - a. Présentation des comptes 2025 de la bourgeoisie
  - b. Rapport de l'organe de contrôle des comptes
  - c. Approbation des comptes 2025 de la bourgeoisie
4. Divers

Les pièces comptables et justificatifs de l'exercice 2025 dans son intégralité ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 24 novembre 2025 sont à disposition des intéressés auprès du secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune [www.bovernier.ch](http://www.bovernier.ch).

Au plaisir de vous rencontrer nombreux, nous vous présentons, chères bourgeoises, chers bourgeois, nos meilleures salutations.

**Bourgeoisie de Bovernier**

**Le Président**



Marcel GAY



**Le Secrétaire**



Félicien MICHAUD

## Message introductif concernant les comptes 2025 de la Bourgeoisie de Bovernier

Le Conseil bourgeoisial de Bovernier  
à  
l'Assemblée bourgeoisiale

Mesdames, Messieurs les Bourgeois,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes 2025 tels qu'arrêtés par le Conseil bourgeoisial le 29 avril 2026.

Depuis l'établissement du budget 2022, les comptes sont établis selon le MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) pour l'ensemble des communes du Canton du Valais.

### 1. COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

#### 1.1. Compte de résultats

Avec un total de revenus financiers de **CHF 221'243** et un total de charges financières de **CHF 161'382**, le compte de résultats présente une marge d'autofinancement de **CHF 59'861**, en progression importante par rapport au budget 2025 qui prévoyait un montant de **CHF 4'250**. Les comptes 2024 affichaient une marge nettement inférieure à **CHF 9'274**. Après comptabilisation des amortissements de **CHF 12'999**, des attributions au fonds forestier de réserve de **CHF 723** et une attribution sur la réserve de politique budgétaire de **CHF 40'000**, le compte de résultats présente un excédent de revenus de **CHF 6'139**.

COMPTE DE RÉSULTATS	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart C2025-B2025	Ecart en %
Charges financières	161'382.43	186'650.00	237'352.83	-25'267.57	-13.54%
Revenus financiers	221'243.01	190'900.00	246'626.82	30'343.01	15.89%
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>59'860.58</b>	<b>4'250.00</b>	<b>9'273.99</b>	<b>55'610.58</b>	<b>1308.48%</b>
- Amortissements planifiés	12'999.00	10'000.00	5'000.00	2'999.00	29.99%
- Attributions au fonds forestier de réserve	723.06	1'500.00	37'817.24	-776.94	-51.80%
+ Prélèvements du fonds forestier de réserve	-	-	5'847.50	-	-
- Attributions au capital propre	40'000.00	-	-	40'000.00	100.00%
+ Prélèvement sur le capital propre	-	-	30'000.00	-	-
<b>Excédent de charges</b>	<b>-</b>	<b>7'250.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>6'138.52</b>	<b>-</b>	<b>2'304.25</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 1.2. Compte des investissements

Aucun investissement n'a été prévu ni consenti en 2025.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart C2025-B2025	Ecart en %
Dépenses	-	-	5'847.50	-	-
Recettes	-	-	70'847.50	-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-65'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 2. LE FINANCEMENT

Etant donné qu'aucun investissement n'a été consenti en 2025, la Bourgeoisie de Bovernier présente donc un excédent de financement identique à sa marge d'autofinancement, à savoir **CHF 59'861**.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart C2025-B2025	Ecart en %
Marge d'autofinancement	59'860.58	4'250.00	9'273.99	55'610.58	1308.48%
Investissements nets	-	-	-65'000.00	-	-
Insuffisance de financement	-	-	-	-	-
Excédent de financement	59'860.58	4'250.00	74'273.99	55'610.58	1308.48%

## 3. CONCLUSION

Le Conseil bourgeoisial a poursuivi ses démarches de modernisation tant à Fournoutze qu'au Plan de l'Au. Quelques travaux de plus qu'initialement prévus ont été réalisés à satisfaction. Ainsi, quelque **CHF 14'000** ont été investis en lieu et place des **CHF 10'000** prévus au budget 2025. Le projet de réfection du toit du bâtiment du triage forestier a été revu. Seule une partie des travaux devisés a été réalisée, soit environ **CHF 8'000** sur les **CHF 24'000** budgétés. D'important travaux, prévus dans le cadre de la planification pluriannuelle, pour près de **CHF 30'000** ont été entrepris afin de sécuriser d'avantage les installations des Gorges du Durnand. Ce montant est compensé par des revenus supplémentaires sur la vente des entrées pour plus de **CHF 34'000**. Ainsi, le montant total pour les ventes des entrées atteint un nouveau record, pour afficher près de **CHF 155'000**. Au vu de l'excellent résultat de l'exercice, le Conseil bourgeoisial a décidé d'attribuer **CHF 40'000** à la réserve de politique budgétaire, ce qui porte le solde de cette réserve à **CHF 50'000** au 31.12.2025. Enfin, il est à relever que la bourgeoisie a remboursé la totalité de sa dette envers la commune et devrait être en mesure de boucler les prochains exercices sans le soutien financier de la commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial vous recommande d'approuver les comptes 2025.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous présentons, Mesdames et Messieurs les Bourgeois, nos plus respectueuses salutations.

### Bourgeoisie de Bovernier

Le Président

  
Marcel GAY



Le Secrétaire

  
Félicien MICHAUD

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	237'352.83	186'650.00	161'382.43
Revenus financiers	+ CHF	246'626.82	190'900.00	221'243.01
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>9'273.99</b>	<b>4'250.00</b>	<b>59'860.58</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	9'273.99	4'250.00	59'860.58
Amortissements planifiés	- CHF	5'000.00	10'000.00	12'999.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	37'817.24	1'500.00	723.06
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	5'847.50	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	40'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	30'000.00	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>7'250.00</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>2'304.25</b>	-	<b>6'138.52</b>

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	5'847.50	-	-
Recettes	- CHF	70'847.50	-	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	-	-	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	<b>65'000.00</b>	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	9'273.99	4'250.00	59'860.58
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	65'000.00	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>74'273.99</b>	<b>4'250.00</b>	<b>59'860.58</b>

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	2'575.50	3'000.00	2'037.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	133'977.58	82'150.00	66'854.13
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	5'000.00	10'000.00	12'999.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	37'817.24	1'500.00	723.06
36 Charges de transferts	CHF	24'760.45	30'000.00	29'623.75
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>204'130.77</b>	<b>126'650.00</b>	<b>112'236.94</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	44'100.00	10'000.00	6'480.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	5'847.50	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	30'924.65	36'000.00	36'290.55
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>80'872.15</b>	<b>46'000.00</b>	<b>42'770.55</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>-123'258.62</b>	<b>-80'650.00</b>	<b>-69'466.39</b>
34 Charges financières	CHF	76'039.30	71'500.00	62'867.55
44 Revenus financiers	CHF	171'602.17	144'900.00	178'472.46
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>95'562.87</b>	<b>73'400.00</b>	<b>115'604.91</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>-27'695.75</b>	<b>-7'250.00</b>	<b>46'138.52</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	40'000.00
48 Revenus extraordinaires	CHF	30'000.00	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>30'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-40'000.00</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>2'304.25</b>	<b>-7'250.00</b>	<b>6'138.52</b>

## Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

1	Actif	520'575.79	540'391.77
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>362'743.79</b>	<b>395'558.77</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	302'196.31	355'462.69
101	Créances	546.48	95.08
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	60'001.00	40'001.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>157'832.00</b>	<b>144'833.00</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	157'832.00	144'833.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	520'575.79	540'391.77
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>128'519.93</b>	<b>101'474.33</b>
200	Engagements courants	43'334.83	-1'710.77
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	185.10	8'185.10
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	85'000.00	95'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Capital propre</b>	<b>392'055.86</b>	<b>438'917.44</b>
29	Capital propre	392'055.86	438'917.44

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		46'138.52
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-40'000.00
	Amortissements planifiés	+	12'999.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	723.06
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	40'000.00
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>		<b>59'860.58</b>
	<b>Dépenses d'investissements</b>		
50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	<b>Recettes d'investissements</b>		
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-</b>
		<b>Etat 31.12.2024</b>	<b>Etat 31.12.2025</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	302'196.31	355'462.69
101	Créances	546.48	95.08
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	60'001.00	40'001.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	43'334.83	-1'710.77
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	185.10	8'185.10
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	85'000.00	95'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>-6'594.20</b>
29	Capital propre	392'055.86	438'917.44
	<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>		<b>53'266.38</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	302'196.31	355'462.69
			53'266.38

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	4'004.45	2'000.00	4'050.00	2'000.00	4'128.45	2'000.00
8 Economie publique	159'234.02	85'675.52	79'000.00	45'900.00	65'019.19	44'861.21
9 Finances et impôts	116'931.60	194'798.80	115'100.00	143'000.00	145'956.85	174'381.80
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>280'170.07</b>	<b>282'474.32</b>	<b>198'150.00</b>	<b>190'900.00</b>	<b>215'104.49</b>	<b>221'243.01</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>7'250.00</b>		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>2'304.25</b>		-		<b>6'138.52</b>	

**Compte de résultats selon les natures**

Compte 2024

Budget 2025

Compte 2025

	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	2'575.50		3'000.00		2'037.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	133'977.58		82'150.00		66'854.13	
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'000.00		10'000.00		12'999.00	
34 Charges financières	76'039.30		71'500.00		62'867.55	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	37'817.24		1'500.00		723.06	
36 Charges de transferts	24'760.45		30'000.00		29'623.75	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		40'000.00	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		44'100.00		10'000.00		6'480.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		171'602.17		144'900.00		178'472.46
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		5'847.50		-		-
46 Revenus de transferts		30'924.65		36'000.00		36'290.55
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		30'000.00		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>280'170.07</b>	<b>282'474.32</b>	<b>198'150.00</b>	<b>190'900.00</b>	<b>215'104.49</b>	<b>221'243.01</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>7'250.00</b>		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>2'304.25</b>		-		<b>6'138.52</b>	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	5'847.50	70'847.50	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>5'847.50</b>	<b>70'847.50</b>	-	-	-	-
<b>Excédent de dépenses</b>		-		-		-
<b>Excédent de recettes</b>	<b>65'000.00</b>		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	5'847.50		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		70'847.50		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>5'847.50</b>	<b>70'847.50</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>65'000.00</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	

**Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles**  
**assemblée bourgeoiale**  
OGFCo, art. 81 et 82

Exercice comptable 2025

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en	
		Montant investissement net	Organe compétant: décision du		Montant	Conseil bourgeoisial	Montant	Assemblée bourgeoisiale					
			Conseil bourgeoisial	Assemblée bourgeoisiale									décision du:

**NÉANT**

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires  
**assemblée bourgeoisiale**  
OGFCo, art. 83 et 84

**Exercice comptable 2025**

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
<b>NÉANT</b>					

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau

## Aperçu des indicateurs financiers

2. Degré d'autofinancement (I2)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	-14.3%		-106.4%

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2024	2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-0.6%	-0.1%	-0.4%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2024	2025	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	17.2%	-0.8%	8.8%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	2.4%	0.0%	1.4%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2024	2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	1.4%	5.8%	3.4%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2024	2025	Moyenne
Dette nette I par habitant	-852	-1077	-964

### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	3.7%	27.1%	14.6%

### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>4'128.45</b>	<b>2'000.00</b>	<b>4'050.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>4'004.45</b>	<b>2'000.00</b>
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>4'128.45</b>	<b>2'000.00</b>	<b>4'050.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>4'004.45</b>	<b>2'000.00</b>
<b>022</b>	<b>Services généraux</b>	<b>4'128.45</b>	<b>2'000.00</b>	<b>4'050.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>4'004.45</b>	<b>2'000.00</b>
<b>022.31</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>2'128.45</b>	<b>-</b>	<b>2'050.00</b>	<b>-</b>	<b>2'004.45</b>	<b>-</b>
022.3130.100	Frais bancaires	111.00		150.00		149.00	
022.3132.000	Frais de fiduciaire	1'189.10		1'200.00		1'189.10	
022.3137.000	Impôts communaux et cantonaux	142.55		200.00		92.55	
022.3199.000	Frais divers	685.80		500.00		573.80	
<b>022.36</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>2'000.00</b>	<b>-</b>	<b>2'000.00</b>	<b>-</b>	<b>2'000.00</b>	<b>-</b>
022.3612.000	Participation de la bourgeoisie aux salaires de l'administration	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
<b>022.46</b>	<b>Revenus de transfert</b>	<b>-</b>	<b>2'000.00</b>	<b>-</b>	<b>2'000.00</b>	<b>-</b>	<b>2'000.00</b>
022.4612.000	Subvention communale à la bourgeoisie		2'000.00		2'000.00		2'000.00

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>65'019.19</b>	<b>44'861.21</b>	<b>79'000.00</b>	<b>45'900.00</b>	<b>159'234.02</b>	<b>85'675.52</b>
<b>81</b>	<b>Agriculture</b>	<b>55'272.38</b>	<b>25'695.25</b>	<b>52'000.00</b>	<b>25'500.00</b>	<b>120'129.93</b>	<b>23'012.35</b>
<b>818</b>	<b>Agriculture de montagne</b>	<b>55'272.38</b>	<b>25'695.25</b>	<b>52'000.00</b>	<b>25'500.00</b>	<b>120'129.93</b>	<b>23'012.35</b>
<b>818.30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2'037.00</b>	<b>-</b>	<b>3'000.00</b>	<b>-</b>	<b>2'575.50</b>	<b>-</b>
818.3000.100	Commission des alpages	2'037.00		3'000.00		2'575.50	
<b>818.31</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>23'757.93</b>	<b>-</b>	<b>22'000.00</b>	<b>-</b>	<b>98'256.28</b>	<b>-</b>
818.3134.000	Assurances	4'000.00		4'000.00		3'300.00	
818.3141.000	Entretien des routes des alpages	4'386.30		8'000.00		9'291.75	
818.3144.000	Entretien des bâtiments des alpages	15'371.63		10'000.00		14'817.03	
818.3199.000	Autres charges d'exploitation	-		-		70'847.50	
<b>818.33</b>	<b>Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>12'999.00</b>	<b>-</b>	<b>10'000.00</b>	<b>-</b>	<b>5'000.00</b>	<b>-</b>
818.3300.101	Amortissements planifiés, Route de Fournoutze	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
818.3300.102	Amortissements planifiés, Route du Plan de l'Au	9'999.00		7'000.00		2'000.00	
<b>818.36</b>	<b>Charges de transfert</b>	<b>16'478.45</b>	<b>-</b>	<b>17'000.00</b>	<b>-</b>	<b>14'298.15</b>	<b>-</b>
818.3632.000	Participation de la bourgeoisie aux salaires des autorités	1'851.60		2'000.00		1'725.10	
818.3632.100	Participation de la bourgeoisie aux salaires des employés TP	9'293.65		9'000.00		6'737.25	
818.3637.000	Subventions sur la vente du fromage de Fournoutze	5'333.20		6'000.00		5'835.80	
<b>818.44</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>-</b>	<b>14'550.00</b>	<b>-</b>	<b>14'500.00</b>	<b>-</b>	<b>14'550.00</b>
818.4470.000	Locations des alpages		14'550.00		14'500.00		14'550.00
<b>818.46</b>	<b>Revenus de transfert</b>	<b>-</b>	<b>11'145.25</b>	<b>-</b>	<b>11'000.00</b>	<b>-</b>	<b>8'462.35</b>
818.4632.000	Subvention communale à la bourgeoisie		11'145.25		11'000.00		8'462.35

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>82</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>9'746.81</b>	<b>19'165.96</b>	<b>27'000.00</b>	<b>20'400.00</b>	<b>39'104.09</b>	<b>62'663.17</b>
<b>820</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>9'746.81</b>	<b>19'165.96</b>	<b>27'000.00</b>	<b>20'400.00</b>	<b>39'104.09</b>	<b>62'663.17</b>
<b>820.31</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>9'023.75</b>	<b>-</b>	<b>25'500.00</b>	<b>-</b>	<b>1'286.85</b>	<b>-</b>
820.3134.000	Assurances	526.95		500.00		450.55	
820.3144.000	Entretien bâtiment Triage forestier Combins-Catogne	8'496.80		25'000.00		836.30	
<b>820.35</b>	<b>Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>	<b>723.06</b>	<b>-</b>	<b>1'500.00</b>	<b>-</b>	<b>37'817.24</b>	<b>-</b>
820.3511.000	Attribution au fonds forestier de réserve	723.06		1'500.00		37'817.24	
<b>820.42</b>	<b>Taxes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36'000.00</b>
820.4260.000	Remboursement du prêt accordé au Triage forestier Combins-Catogne		-		-		36'000.00
<b>820.44</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>-</b>	<b>9'165.96</b>	<b>-</b>	<b>10'400.00</b>	<b>-</b>	<b>10'815.67</b>
820.4400.000	Intérêts CE fonds forestier de réserve		271.66		1'500.00		1'561.37
820.4450.002	Intérêts s/prêt au Triage forestier Combins-Catogne		-		-		360.00
820.4470.000	Location du Triage forestier Combins-Catogne		8'894.30		8'900.00		8'894.30
<b>820.45</b>	<b>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5'847.50</b>
820.4511.000	Prélèvement sur le fonds forestier de réserve		-		-		5'847.50
<b>820.46</b>	<b>Revenus de transfert</b>	<b>-</b>	<b>10'000.00</b>	<b>-</b>	<b>10'000.00</b>	<b>-</b>	<b>10'000.00</b>
820.4612.000	Participation selon art. 33		10'000.00		10'000.00		10'000.00

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>145'956.85</b>	<b>174'381.80</b>	<b>115'100.00</b>	<b>143'000.00</b>	<b>116'931.60</b>	<b>194'798.80</b>
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et de la dette</b>	<b>105'956.85</b>	<b>174'381.80</b>	<b>115'100.00</b>	<b>143'000.00</b>	<b>116'931.60</b>	<b>164'798.80</b>
<b>961</b>	<b>Intérêts</b>	<b>200.00</b>	<b>-</b>	<b>1'000.00</b>	<b>-</b>	<b>1'000.00</b>	<b>-</b>
<b>961.34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>200.00</b>	<b>-</b>	<b>1'000.00</b>	<b>-</b>	<b>1'000.00</b>	<b>-</b>
961.3400.000	Intérêts passifs des engagements courants	200.00		1'000.00		1'000.00	
<b>963</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>	<b>105'756.85</b>	<b>174'381.80</b>	<b>114'100.00</b>	<b>143'000.00</b>	<b>115'931.60</b>	<b>164'798.80</b>
<b>963.31</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>31'944.00</b>	<b>-</b>	<b>32'600.00</b>	<b>-</b>	<b>32'430.00</b>	<b>-</b>
963.3105.814	Achat de bouteilles de goron	1'944.00		2'600.00		2'430.00	
963.3130.840	Gorges du Durnand Part revenant aux gérants sur la vente des entrées	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
963.3160.840	Gorges du Durnand Location du parking	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
<b>963.34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>62'667.55</b>	<b>-</b>	<b>70'500.00</b>	<b>-</b>	<b>75'039.30</b>	<b>-</b>
963.3411.401	Dépréciation des Gorges du Durnand	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
963.3431.814	Entretien des vignes de goron	5'000.00		5'500.00		5'100.00	
963.3431.840.1	Gorges du Durnand Entretien installations	27'667.55		35'000.00		39'939.30	
963.3431.840.2	Gorges du Durnand Provision	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
<b>963.36</b>	<b>Charges de transfert</b>	<b>11'145.30</b>	<b>-</b>	<b>11'000.00</b>	<b>-</b>	<b>8'462.30</b>	<b>-</b>
963.3632.000	Participation de la bourgeoisie aux salaires des autorités	1'851.65		2'000.00		1'725.10	
963.3632.100	Participation de la bourgeoisie aux salaires des employés TP	9'293.65		9'000.00		6'737.20	
<b>963.42</b>	<b>Taxes</b>	<b>-</b>	<b>6'480.00</b>	<b>-</b>	<b>10'000.00</b>	<b>-</b>	<b>8'100.00</b>
963.4250.814	Vente de bouteilles de goron à la commune		6'480.00		10'000.00		8'100.00
<b>963.44</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>-</b>	<b>154'756.50</b>	<b>-</b>	<b>120'000.00</b>	<b>-</b>	<b>146'236.50</b>
963.4439.840	Gorges du Durnand Vente des entrées		154'756.50		120'000.00		146'236.50
<b>963.46</b>	<b>Revenus de transfert</b>	<b>-</b>	<b>13'145.30</b>	<b>-</b>	<b>13'000.00</b>	<b>-</b>	<b>10'462.30</b>
963.4614.000	Dédommagement du PASS du St-Bernard		2'000.00		2'000.00		2'000.00
963.4632.000	Subvention communale à la bourgeoisie		11'145.30		11'000.00		8'462.30

COMPTE DE RÉSULTATS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
99	Réserve de politique budgétaire	40'000.00	-	-	-	-	30'000.00
990	Réserve de politique budgétaire	40'000.00	-	-	-	-	30'000.00
990.38	Charges extraordinaires	40'000.00	-	-	-	-	-
990.3894.000	Attribution à la réserve de politique budgétaire	40'000.00		-		-	
990.48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	30'000.00
990.4894.000	Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire		-		-		30'000.00
<b>TOTAL COMPTE DE RESULTATS</b>		<b>215'104.49</b>	<b>221'243.01</b>	<b>198'150.00</b>	<b>190'900.00</b>	<b>280'170.07</b>	<b>282'474.32</b>
<b>EXCÉDENT DE REVENU / CHARGE</b>		<b>6'138.52</b>			<b>7'250.00</b>	<b>2'304.25</b>	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>	-	-	-	-	5'847.50	70'847.50
<b>81</b>	<b>Agriculture</b>	-	-	-	-	5'847.50	70'847.50
<b>818</b>	<b>Agriculture de montagne</b>	-	-	-	-	5'847.50	70'847.50
<b>818.50</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-	5'847.50	-
818.5010.102	Route du Plan de l'Au	-	-	-	-	5'847.50	-
<b>818.63</b>	<b>Subventions d'investissement acquises</b>	-	-	-	-	-	70'847.50
818.6320.000	Bâtiments de Fournoutze	-	-	-	-	-	70'847.50
<b>82</b>	<b>Sylviculture</b>	-	-	-	-	-	-
<b>820</b>	<b>Sylviculture</b>	-	-	-	-	-	-
<b>820.54</b>	<b>Prêts</b>	-	-	-	-	-	-
820.5440.401	Prêt au triage forestier Combins-Catogne	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>		-	-	-	-	5'847.50	70'847.50
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>						65'000.00	

BILAN		Bilan 2025	Bilan 2024	Bilan 2023
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>540'391.77</b>	<b>520'575.79</b>	<b>678'564.97</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>395'558.77</b>	<b>362'743.79</b>	<b>450'732.97</b>
<b>100</b>	<b>Disponibilités et placements à court terme</b>	<b>355'462.69</b>	<b>302'196.31</b>	<b>370'289.62</b>
<b>1002</b>	<b>Banque</b>	<b>355'462.69</b>	<b>302'196.31</b>	<b>370'289.62</b>
1002.100	C/C UBS CH61 0026 4264 H215 3361 0	-	5'089.59	55'169.59
1002.200	CE Raiffeisen CH51 8080 8001 4610 7022 2	112'502.60	21'869.69	39'352.74
1002.820	CE Raiffeisen Fonds forestier de réserve CH46 8080 8009 2987 4228 6	242'960.09	275'237.03	275'767.29
<b>101</b>	<b>Créances</b>	<b>95.08</b>	<b>546.48</b>	<b>442.35</b>
<b>1019</b>	<b>Autres créances</b>	<b>95.08</b>	<b>546.48</b>	<b>442.35</b>
1019.000	Impôt anticipé	95.08	546.48	442.35
<b>104</b>	<b>Actif de régularisation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>1041</b>	<b>Actifs de régularisation, compte de résultats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
1041.000	Actifs de régularisation, compte de résultats	-	-	-
<b>108</b>	<b>Immobilisations corporelles PF</b>	<b>40'001.00</b>	<b>60'001.00</b>	<b>80'001.00</b>
<b>1080</b>	<b>Terrains PF</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
1080.814	Vignes	1.00	1.00	1.00
<b>1084</b>	<b>Bâtiments PF</b>	<b>40'000.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>80'000.00</b>
1084.840	Gorges du Durnand	40'000.00	60'000.00	80'000.00
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>144'833.00</b>	<b>157'832.00</b>	<b>227'832.00</b>
<b>140</b>	<b>Immobilisations corporelles PA</b>	<b>144'833.00</b>	<b>157'832.00</b>	<b>227'832.00</b>
<b>1400</b>	<b>Terrains PA</b>	<b>60'000.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>60'000.00</b>
1400.818	Alpages (non bâtis)	60'000.00	60'000.00	60'000.00
<b>1401</b>	<b>Routes / voies de communication</b>	<b>18'001.00</b>	<b>31'000.00</b>	<b>101'000.00</b>
1401.818.1	Route de Fournoutze	18'000.00	21'000.00	24'000.00
1401.818.2	Route du Plan de l'Au	1.00	10'000.00	77'000.00
<b>1404</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>
1404.818.1	Bâtiments de Fournoutze	1.00	1.00	1.00
1404.818.2	Bâtiments du Plan de l'Au	1.00	1.00	1.00
1404.820	Bâtiments du Triage forestier Combins-Catogne	1.00	1.00	1.00
<b>1405</b>	<b>Forêts</b>	<b>66'828.00</b>	<b>66'828.00</b>	<b>66'828.00</b>
1405.820	Forêts	66'828.00	66'828.00	66'828.00
<b>1406</b>	<b>Biens mobiliers PA</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
1406.818.1	Mobilier de Fournoutze	1.00	1.00	1.00

BILAN		Bilan 2025	Bilan 2024	Bilan 2023
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>540'391.77</b>	<b>520'575.79</b>	<b>678'564.97</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>101'474.33</b>	<b>128'519.93</b>	<b>290'783.10</b>
<b>200</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>-1'710.77</b>	<b>43'334.83</b>	<b>155'821.35</b>
<b>2001</b>	<b>Comptes courants avec des tiers</b>	<b>-1'710.77</b>	<b>43'334.83</b>	<b>155'821.35</b>
2001.000	C/C Commune	-1'710.77	43'334.83	155'821.35
<b>204</b>	<b>Passifs de régularisation</b>	<b>8'185.10</b>	<b>185.10</b>	<b>59'961.75</b>
<b>2041</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>8'185.10</b>	<b>185.10</b>	<b>185.10</b>
2041.000	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'185.10	185.10	185.10
<b>2046</b>	<b>Passifs de régularisation, compte des investissements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>59'776.65</b>
2046.000	Passifs de régularisation, compte des investissements	-	-	59'776.65
<b>208</b>	<b>Provisions à long terme</b>	<b>95'000.00</b>	<b>85'000.00</b>	<b>75'000.00</b>
<b>2088</b>	<b>Provisions à long terme du compte des investissements</b>	<b>95'000.00</b>	<b>85'000.00</b>	<b>75'000.00</b>
2088.963	Provisions Galeries des Gorges du Durnand	95'000.00	85'000.00	75'000.00
<b>29</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>438'917.44</b>	<b>392'055.86</b>	<b>387'781.87</b>
<b>291</b>	<b>Fonds enregistrés sous capital propre</b>	<b>275'960.09</b>	<b>275'237.03</b>	<b>243'267.29</b>
<b>2910</b>	<b>Fonds enregistrés sous capital propre</b>	<b>275'960.09</b>	<b>275'237.03</b>	<b>243'267.29</b>
2910.820	Fonds forestier de réserve	275'960.09	275'237.03	243'267.29
<b>294</b>	<b>Réserves</b>	<b>50'000.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
<b>2940</b>	<b>Réserve de politique budgétaire</b>	<b>50'000.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
2940.000	Réserve de politique budgétaire	50'000.00	10'000.00	40'000.00
<b>299</b>	<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>112'957.35</b>	<b>106'818.83</b>	<b>104'514.58</b>
<b>2990</b>	<b>Résultat annuel</b>	<b>6'138.52</b>	<b>2'304.25</b>	<b>9'505.24</b>
2990.000	Résultat annuel	6'138.52	2'304.25	9'505.24
<b>2999</b>	<b>Résultats cumulés des années précédentes</b>	<b>106'818.83</b>	<b>104'514.58</b>	<b>95'009.34</b>
2999.000	Fortune nette	106'818.83	104'514.58	95'009.34

## **Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2025 à l'assemblée bourgeoise de la Bourgeoisie de Bovernier**

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, les comptes de résultat, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités du conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels**

Le conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions, aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la LCo, à l'OGFCo et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Bourgeoisie.
- évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil bourgeoisial, notamment, l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevées au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Sous réserve de l'observation indiquée dans la note des comptes annuels, dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que ;

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul, comme lors de l'année précédente ;
- conformément à la planification financière établie, l'équilibre financier en 2026 paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements à court terme ;
- l'entretien final avec le conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jessy Rudaz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Philippe Pierroz  
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 30 avril 2026

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Bovernier

---

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Bovernier se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Bovernier se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-.

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 10'000.-.

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 10'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

### RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

## RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

## RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

## 3. Principes de la gestion financière

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

## 4. Principes de tenue des comptes

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

## 5. Principes de présentation des comptes

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

## 6. Principes d'évaluation du bilan

---

### 6.1. Actif

#### 6.1.1. Patrimoine financier (PF)

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

#### Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

---

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Créances (compte bilan 101)

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

#### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-.

#### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

---

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

---

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

---

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

### 6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

---

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 10'000.- par objet ou par projet.

#### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

---

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 10% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 10% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 10% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 10% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 50% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

#### Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

---

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

#### Prêts (compte bilan 144)

---

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Participations, capital social (compte bilan 145)

---

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Subventions d'investissement (compte bilan 146)

---

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

## 6.2. Passif

### 6.2.1. Capitaux de tiers

---

#### Engagements courants (compte bilan 200)

---

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

---

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

#### Passifs de régularisation (compte bilan 204)

---

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.-.

#### Provisions à court terme (compte bilan 205)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr.10'000.-.

#### Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

---

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

#### Provisions à long terme (compte bilan 208)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 10'000.-.

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### 6.2.2. Capital propre

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les

financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Ainsi arrêté par le Conseil bourgeoisial le 22 septembre 2021.

### **Bourgeoisie de Bovernier**

**Le Président**

  
Marcel GAY



**Le Secrétaire**

  
Félicien MICHAUD

## Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>392'056</b>	<b>46'862</b>	-	<b>438'917</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-	-	-	-
291	Fonds classés dans le capital propre	275'237	723	-	275'960
294	Réserves de politique budgétaire	10'000	40'000	-	50'000
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	106'819	6'139	-	112'957

# Tableau des provisions

en francs suisses

## 205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

## 208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2088.963	Provisions Galeries des Gorges du Durnand	85'000	10'000		95'000
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

<b>Total provisions à court terme</b>		-	-	-	-
<b>Total provisions à long terme</b>		85'000	10'000	-	95'000
<b>Total des provisions</b>		<b>85'000</b>	<b>10'000</b>	-	<b>95'000</b>

## Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
<b>Société anonyme</b>						
<b>Fondation</b>						
<b>Société coopérative</b>						
<b>Divers</b>						

**NÉANT**



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS			2023	2024						2025					
Bilan MCH2	Fonction MCH2	Objet	Valeur au 31.12.2023	Investissements		Solde avant	% MCH2	Amortissements	Valeur au 31.12.2024	Investissements		Solde avant	% MCH2	Amortissements	Valeur au 31.12.2025
				dépenses	recettes	amortissements		B24		dépenses	recettes	amortissements		B25	
1400	818	Alpages (non bâtis)	60'000.00	-	-	60'000.00	0.00%	-	60'000.00	-	-	60'000.00	0.00%	-	60'000.00
1401	818	Route de Fournoutze	24'000.00	-	-	24'000.00	10.00%	3'000.00	21'000.00	-	-	21'000.00	10.00%	3'000.00	18'000.00
1401	818	Route du Plan de l'Au	77'000.00	5'847.50	70'847.50	12'000.00	10.00%	2'000.00	10'000.00	-	-	10'000.00	10.00%	9'999.00	1.00
1404	818	Bâtiments de Fournoutze	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00
1404	818	Bâtiments du Plan de l'Au	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00
1406	818	Mobilier de Fournoutze	1.00	-	-	1.00	50.00%	-	1.00	-	-	1.00	50.00%	-	1.00
1404	820	Centre triage forestier	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00	-	-	1.00	10.00%	-	1.00
1405	820	Forêts	66'828.00	-	-	66'828.00	0.00%	-	66'828.00	-	-	66'828.00	0.00%	-	66'828.00
<b>Totaux</b>			<b>227'832.00</b>	<b>5'847.50</b>	<b>70'847.50</b>	<b>162'832.00</b>		<b>5'000.00</b>	<b>157'832.00</b>	-	-	<b>157'832.00</b>		<b>12'999.00</b>	<b>144'833.00</b>

## Tableau des immobilisations

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
<b>Comptes ordinaires</b>							
1400 Terrains	60'000	-	-	60'000	-	60'000	0%
1401 Routes / voies de communication	31'000	-	-	31'000	12'999	18'001	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	7%
1403 Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-	7%
1404 Bâtiments du PA	3	-	-	3	-	3	8%
1405 Forêts PA	66'828	-	-	66'828	-	66'828	0%
1406 Biens meubles du PA	1	-	-	1	-	1	35%
1409 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	50%
1420 Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	50%
144X Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon risque
145X Participation capital social	-	-	-	-	-	-	Selon risque
146X Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	10%
<b>Total comptes ordinaires</b>	<b>157'832</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>157'832</b>	<b>12'999</b>	<b>144'833</b>	

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
<b>Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)</b>							
1400.x Terrains	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	Selon Notice A 1995 AFC
<b>Total comptes spécifiques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

<b>Total immobilisations du PA</b>	<b>157'832</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>157'832</b>	<b>12'999</b>	<b>144'833</b>
------------------------------------	----------------	----------	----------	----------------	---------------	----------------

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation



Ainsi arrêté par le Conseil bourgeoisial le 29 avril 2026.  
Approuvé par l'Assemblée bourgeoisiale le 25 mai 2026.

### Bourgeoisie de Bovernier

**Le Président**

  
Marcel GAY



**Le Secrétaire**

  
Félicien MICHAUD



**Bourgeoisie de Bovernier**

Rue principale 105

1932 Bovernier

027 722 29 09

info@bovernier.ch

www.bovernier.ch